



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le 23 OCT. 2009

Direction des ressources humaines

Service de la gestion du personnel

Département des études, des rémunérations et de la réglementation

Bureau de la politique de rémunération  
SG/DRH/SGP/DERR/ERR2

Note

à

Monsieur le vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable  
Madame la commissaire générale du développement durable  
Madame la déléguée interministérielle à la sécurité et à la circulation routières  
Mesdames et messieurs les directeurs d'administration centrale  
Mesdames et messieurs les chefs de services déconcentrés  
Mesdames et messieurs les inspecteurs généraux

Nos réf. : circulaires du 23 juin 2009

Vos réf. :

Affaire suivie par : Céline RENOUARD

Céline.renouard@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 16 47- Fax : 01 40 81 65 13

Courriel : Err2.Err.Sgp.Drh.Sg@developpement-durable.gouv.fr

**Objet : rectificatif n° 2 des circulaires relatives aux primes et indemnités des personnels du MEEDDM au titre de l'année 2009**

**PJ :**

Je vous prie de trouver en annexe les tableaux modificatifs relatifs aux dotations indemnitaires des attachés d'administration de l'équipement et des conseillers d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables au titre de l'année 2009.

Il s'agit de l'application anticipée de la 3ème tranche du plan pluriannuel de revalorisation du régime indemnitaire des attachés d'administration prévue par les circulaires du 23 juin 2009. Cette mesure s'inscrit dans la perspective de la refonte du régime indemnitaire de ces agents à compter de l'année 2010.

- Tableau 1.4 de la circulaire du 23.06.09 relative aux primes des personnels affectés en services déconcentrés
- Tableau 4 de la circulaire du 23.06.09 relative aux primes des personnels affectés en administration centrale

Je vous demande de bien vouloir tenir compte de ces nouvelles dotations, qui se substituent à celles figurant dans les circulaires du 23 juin, lors de vos propositions d'attribution indemnitaires individuelles.

**Copie à :** SG/DRH/CGRH1  
SG/DRH/SEC/GREC2  
SG/DRH/SGP/EMC1  
SG/SPSSI/SIAS

La directrice des ressources humaines

  
Hélène EYSSARTIER

Présent  
pour  
l'avenir

## Annexes:

**Tableau 1.4 : AAE et CAEDAD affectés en services déconcentrés**

Grades	Nature primes	DBM 2008	Plafond global	Revalorisation 2009	DBM 2009
conseiller d'administration (CAEDAD) Hors Echelle A	IFTS sd C1 + IPOL	14 300 €	20 187 €	2 500 €	16 800 €
conseiller d'administration (CAEDAD)	IFTS sd C1 + IPOL	14 300 €	20 187 €	1 100 €	15 400 €
attachés principaux à compter du 7ème échelon	IFTS sd C1 + IPOL	12 700 €	18 187 €	800 €	13 500 €
attachés principaux jusqu'au 6ème échelon inclus	IFTS sd C2 + IPOL	12 700 €	15 088 €	800 €	13 500 €
attachés à/c du 9ème échelon	IFTS sd C2 + IPOL	8 425 €	14 138 €	700 €	9 125 €
attachés jusqu'au 8ème échelon inclus	IFTS sd C2 + IPOL	7 480 €	14 138 €	1 400 €	8 880 €

**Tableau 4 : AAE et CAEDAD affectés en administration centrale**

Grades	DBM 2008	Plafond global	Revalorisation 2009	DBM 2009
<b>Conseiller d'administration hors échelle A</b>	15 500 €	37 090 €	3 000 €	<b>18 500 €</b>
<b>Conseiller d'administration</b>	15 500 €	37 090 €	1 000 €	<b>16 500 €</b>
<b>Attachés principaux à compter du 7ème échelon</b>	14 820 €	32 846 €	480 €	<b>15 300 €</b>
<b>Attachés principaux jusqu'au 6ème échelon inclus</b>	14 400 €	32 118 €	800 €	<b>15 200 €</b>
<b>Attachés à compter du 8ème échelon</b>	11 290 €	15 584 €	360 €	<b>11 650 €</b>
<b>Attachés jusqu'au 7ème échelon inclus</b>	10 300 €	15 584 €	1 000 €	<b>11 300 €</b>

Les dotations individuelles versées aux agents doivent respecter les plafonds indemnitaires réglementaires rappelés pour chaque catégorie.